



TOUT COMPRENDRE DU BUDGET ET DU COÛT 2022

#3



Une fiscalité 2022 en hausse
pour le rétablissement d'une situation financière équilibrée

UN BUDGET CONTRAINT PAR LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Calitom est tenu de répondre aux exigences réglementaires de recyclage et d'élimination des déchets, tout en fournissant un service de qualité et de proximité aux usagers. Des objectifs de réduction et de valorisation des déchets contraignants ont été récemment fixés par différentes lois :

- la fin des biodéchets dans le sac noir d'ici à 2024,
- la réduction des déchets enfouis de 50% entre 2010 et 2025,
- 65% des déchets ménagers devront être valorisés en 2025,
- en 2035, l'enfouissement des déchets devra être limité à 10% maximum des déchets produits.

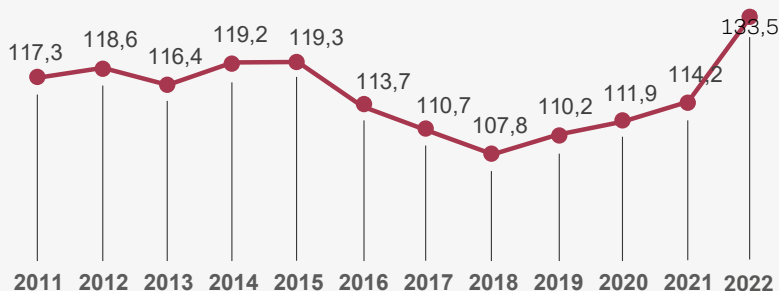
Comment est financé le budget de Calitom ?

Chaque année, Calitom appelle auprès de ses collectivités adhérentes des participations qui correspondent aux coûts des services apportés à leur population. Les intercommunalités recouvrent ensuite le montant auprès des foyers de leur territoire.

Pour la très grande majorité des habitants, le recouvrement repose sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), une taxe annexe à la taxe foncière. De fortes disparités existent donc entre les tarifs pratiqués par Calitom et le coût de la TEOM acquitté par le propriétaire du logement selon la valeur locative de son bien.

UN COÛT RESTÉ STABLE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Au cours des dernières années, le coût des services facturés par Calitom n'a pas fondamentalement changé. Il est même resté jusqu'en 2021 plus faible qu'il y a 10 ans.



Evolution des participations en €/hab pour les collectivités (collecte + traitement)

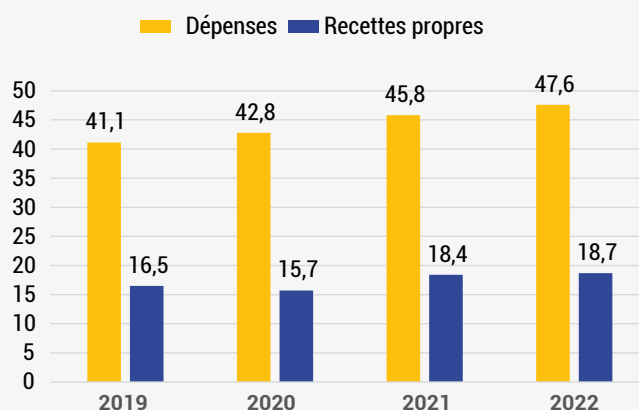
MAIS UNE DÉGRADATION DU RÉSULTAT

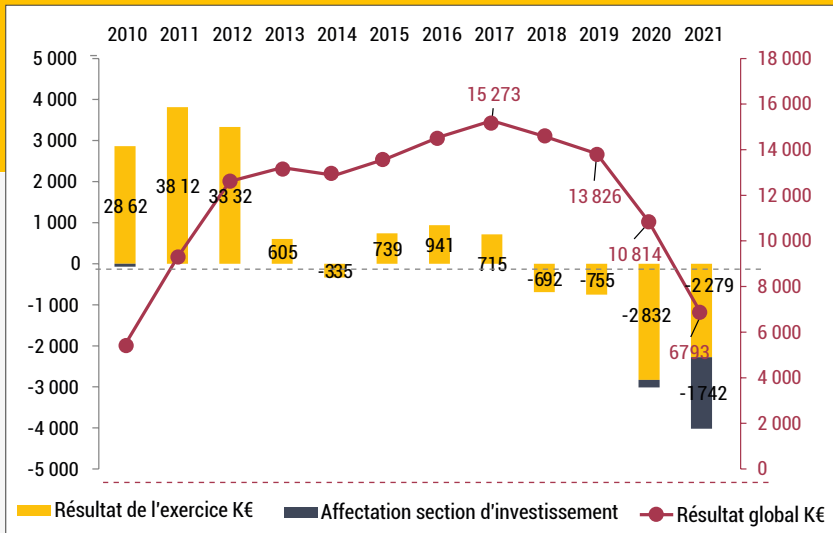
Le besoin de financement par les participations des collectivités (différence entre les dépenses et recettes propres) s'est accru de 4,3 M€ soit +18% entre 2019 et 2022 (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'enfouissement, tension sur les capacités régionales).

De 2019 à 2021, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, Calitom a puisé dans ses excédents destinés à faire face à de lourds travaux ou des imprévus.

Toutefois, sans revenir à un équilibre réel des dépenses et recettes, l'épargne de la collectivité était vouée à avoir totalement disparue fin 2022.

Budget principal hors charges exceptionnelles





Évolution du résultat de la section de fonctionnement (en K€)

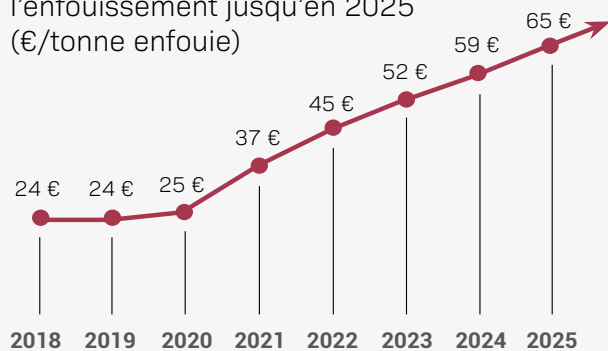
« Dans le domaine des déchets, le levier fiscal est aujourd'hui fortement activé par l'Etat pour nous pousser à réduire nos déchets et à mieux les trier ! »

LE RÔLE CLÉ DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA TGAP DANS LE COÛT DES DÉCHETS

Pour inciter les collectivités et les citoyens à agir et atteindre l'objectif de 50% de déchets enfouis en moins en France en 2025 par rapport à 2010, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'enfouissement va fortement augmenter au cours des 3 prochaines années.

Cette évolution affecte lourdement les budgets à venir de Calitom et de toutes les collectivités françaises en charge des déchets.

Trajectoire connue de la TGAP sur l'enfouissement jusqu'en 2025 (€/tonne enfouie)



Pour réduire le montant de cette taxe, il n'existe que deux solutions :

- **produire moins de déchets résiduels.** Des leviers existent même s'ils sont relativement limités en Charente comparé à d'autres territoires (184 kg/hab d'ordures ménagères en Charente contre 237 kg/hab pour la moyenne régionale),
- **sortir le plus rapidement possible et le plus largement possible du tout-enfouissement pour les déchets résiduels** (décision actée par le comité syndical de Calitom du 8/02/2022) en changeant de mode de traitement.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE FLUCTUANT FAISANT RAPIDEMENT VARIER LES RECETTES PROPRES

La vente des matériaux et les soutiens des éco-organismes contribuent au budget de Calitom. Ils limitent le coût pour les contribuables. Or, il est de plus en plus fréquent d'observer des évolutions erratiques du cours des matériaux recyclés impactant fortement les recettes propres.

Entre 2019 et 2020, la chute des cours a entraîné une perte de 1,34 millions €, soit 4 € par charentais et par an.



À tonnages constants, le montant de TGAP à payer par Calitom passera de 1,8 M€ en 2020 à 5,3 M€ en 2025.





RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES ET ANALYSES EN COURS

Depuis 2021, afin de contenir la hausse du coût des déchets supportée par les ménages, Calitom a pris des dispositions fortes pour limiter la progression de ses dépenses : 4,8 M€ de projets d'investissement ont été abandonnés et 4 M€ d'épargne injectés dans le budget.

Les créations de poste ont été gelées ainsi que le remplacement des départs en retraite.

UNE ANALYSE FINANCIÈRE EXTÉRIEURE

Le cabinet KPMG a été mandaté pour réaliser une analyse prospective de la situation actuelle.

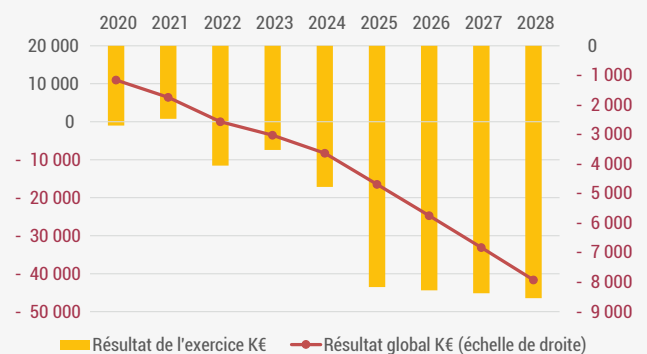
Ses conclusions ont montré que continuer à compenser le coût réel avec l'excédent cumulé ne serait très rapidement plus tenable pour Calitom.

Le budget risquait alors un déficit mettant la collectivité dans l'incapacité de couvrir l'intégralité de ses charges de fonctionnement, d'amortissements ainsi que le remboursement de ses emprunts en cours.

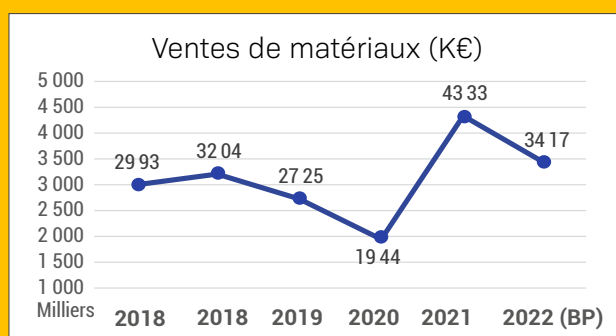
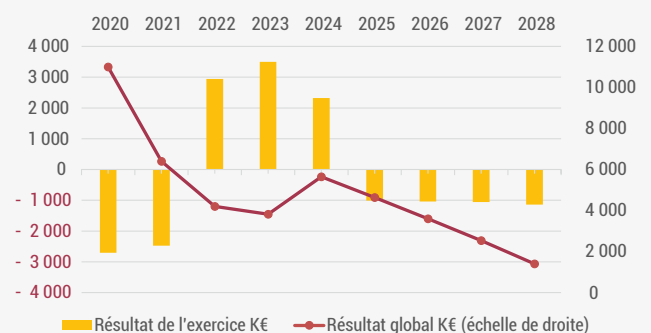
L'étude a abouti à un déficit de - 4 M€/an entre 2022 et 2024 et jusqu'à - 8,5 M€ par an ensuite pouvant nécessiter un recours à l'emprunt à hauteur de 63 M€ au total, ce qui est bien sûr inenvisageable.

Le cabinet a recommandé un ajustement de l'ordre de 7 M€ (soit + 28% par rapport aux contributions des collectivités adhérentes) en fonctionnement dès 2022 permettant de tenir jusqu'en 2026.

Résultats de la section de fonctionnement sans ajustement



Résultats de la section de fonctionnement avec ajustement de + 28%



À NOTER

Afin de limiter la hausse, Calitom n'a pas souhaité appliquer l'intégralité de l'augmentation recommandée par le cabinet d'étude gardant l'espoir de trouver d'autres pistes d'économies issues des études.

2022 **UNE HAUSSE INDISPENSABLE** DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

pour rééquilibrer le budget et faire face aux contraintes réglementaires

Afin de contenir la hausse, les élus de Calitom ont choisi de limiter l'augmentation des participations à 5,3 M€HT (au lieu des 7 M€) soit +19,2 €TTC/hab (collectivités adhérentes à la collecte et au traitement) et 13,1 €TTC/hab (collectivités adhérentes uniquement à la compétence traitement). Cette évolution limitée tient compte des études d'optimisation à venir.

BUDGETS PRIMITIFS 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	56 016 901,10 €	13 161 763,68 €	69 178 668,08 €
Budget annexe Atrion	7 181 760,00 €	2 805 937,95 €	10 017 697,95 €
Budget annexe Recyclerie	112 762,10 €	0 €	112 762,10 €
Total	63 311 426,58 €	15 997 701,63 €	79 309 128,21 €

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES DÉPENSES SUR 2022

- de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'enfouissement pour 960 K€,
- des coûts des prestations de stockage hors département pour 840 K€,
- du coût de traitement des sacs jaunes pour 334 K€ (en raison de l'augmentation du coût de traitement des refus de + 40 €/tonne),
- renforcement des subventions accordées aux charentais dans le cadre de la politique de prévention des déchets 224 K€,
- des coûts de l'énergie (+ 114 K€ : estimation décembre 2021)*,
- des coûts de traitement des filières plâtre et des végétaux en déchèterie (+ 112 K€).

* coût soumis à de fortes variations

➤ **Une décision forte**
L'arrêt de l'unité de pré-traitement de Ste-Sévère (une économie de 1 079 K€) permet de limiter à +1 505 K€ la hausse des charges.

Pour en savoir plus

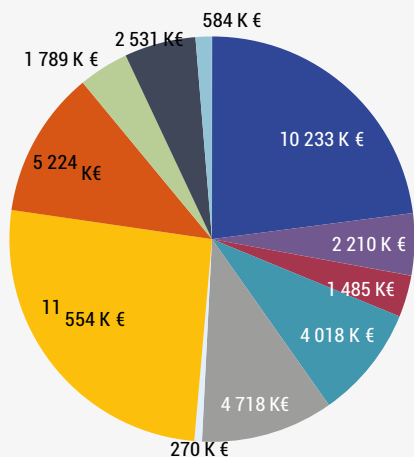


PRINCIPALES RECETTES HORS PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS

- apports directs sur le CET de Ste-Sévère : 2 635 K€ (+ 128 K€),
- redevance spéciale : 1 030 K€ (+ 590 K€),
- vente des matériaux : 3 417 K€ (- 84 K€),
- soutiens des éco-organismes : 7 081 K€ (+ 115 K€),
- remboursement des frais par les budgets annexes : 3 033 K€ (+ 109 K€).

Ce rééquilibrage des participations permet de recréer de l'autofinancement et de limiter le recours à l'endettement qui devrait baisser de 3,2 M€ en 2022. Les élus ont considéré qu'il était cependant nécessaire de conserver un solde de fonctionnement reporté de 5 M€ pour faire face aux variations des recettes propres. Le budget primitif 2022 ressort donc excédentaire de 1 574 K€ en fonctionnement permettant ainsi d'autofinancer une partie des dépenses d'équipement.

DÉTAIL DU BUDGET PRINCIPAL 2022 PAR ACTIVITÉ (HORS MOUVEMENTS COMPTABLES ENTRE BUDGETS)



Montant Total : 44 616 K€

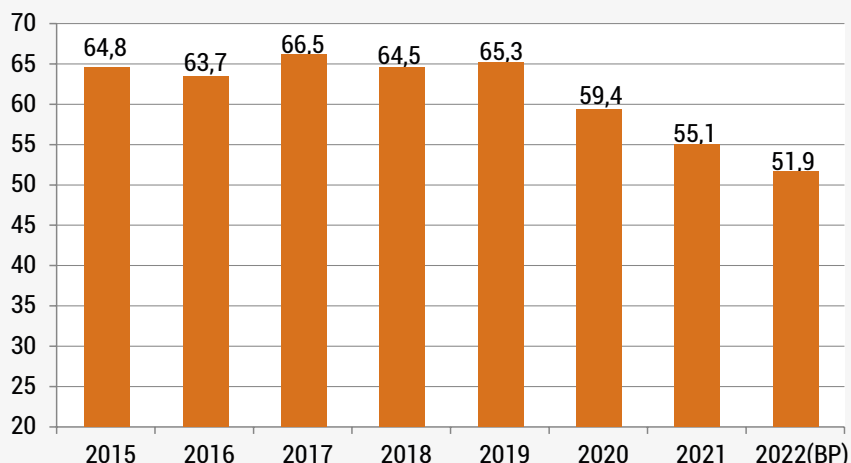


INVESTISSEMENTS 2022

Les dépenses d'équipement du budget principal s'élèvent à 6,3 M€, notamment :

- des colonnes enterrées pour 1,4 M€,
- la réhabilitation de déchèteries pour 1,3 M€,
- la construction de casiers de stockage à Ste-Sévère pour 1,2 M€,
- le renouvellement des bennes et bacs de collecte pour 1 M€.

ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN M€



Comme je l'ai souvent évoqué depuis les dernières élections de Calitom, ce mandat 2020/2026 va être jalonné de grandes décisions, des décisions clés pour l'avenir de la collectivité sur le plan technique et financier.

Ces dernières années ont été marquées par une augmentation du budget en raison de facteurs externes non maîtrisés par le syndicat. Après analyse, c'est devenu une obligation et un choix politique assumé que de réduire de manière significative l'endettement et de recréer une capacité d'autofinancement pour agir. Ces orientations financières visent également à conserver un fond de roulement minimum ne correspondant plus qu'à un mois d'activité (soit l'équivalent de 5 M€).

Une fois encore, les solutions d'avenir pour la gestion des déchets résideront dans la prévention et la réduction des volumes, l'optimisation de nos moyens, la performance de nos outils et la restauration d'une autonomie en matière de traitement. C'est cette autonomie qui nous fait grandement défaut aujourd'hui. Toutes les études menées et les décisions qui en découlent vont dans ce sens. Et, ceci ne peut se faire sans actions fortes et sans responsabilité de notre part.

Michaël LAVILLE - Président de Calitom

